Image not found or type unknown

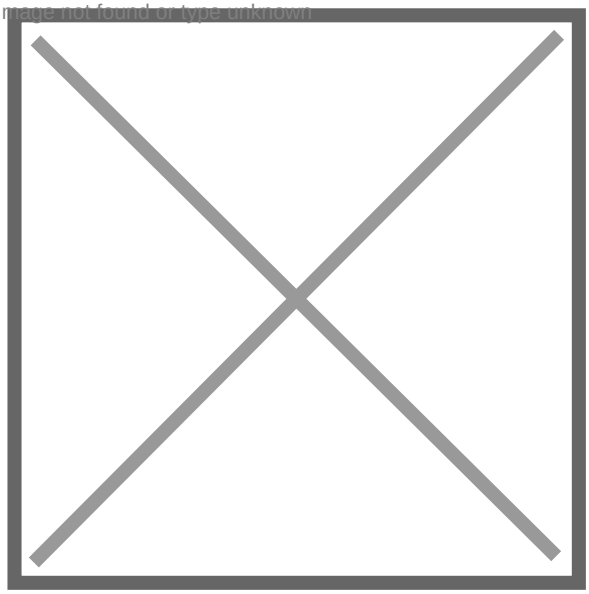

Cdi temps partiel et remplacement d'une collegue

Par **soso64**, le **05/07/2012** à **15:45**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDI temps partiel dans une entreprise a hauteur de 14h par semaine soit 40% ETP.
Une de mes collegue va partir en congé maternité puis parental. Son temps à elle est de 75%ETP. Je voudrais pouvoir la remplacer afin de completer mon temps partiel actuel. Je précise que pour mon employeur la perte des 15% de temps n'est pas un probleme sur un remplacement.
Il voudrait que je puisse assurer ce remplacement seulement légalement on bloque.
Les avenants au contrats sont possibles mais avec les jurisprudence qu'il y a eu la DRH refusera à coup sur.
L'inspection du travail me dit que je peuc cumuler un CDI et un CDD de remplacement dans la même entreprise. Mon employeur pense que ce n'est pas légal mais que si je lui apporte la preuve que ca l'est il le fera.
Je viens donc vers vous pour savoir si il existe des textes de lois qui confirment cette possibilités ou est ce qu'il existe d'autres solutions pour que je puisse avoir accés à ce remplacement.

J'espere avoir était claire...
Je vous remercie par avance de vos réponse
cordialement
solene

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **18:52**

Bonjour

Vous êtes en CDI à temps partiel et rien n'empêche votre employeur de faire un avenant à votre CDI pour ajouter des heures pour remplacer votre collègue pendant son absence.. et l'employeur s'arrangera pour que vous soyez toujours à temps partiel de ne pas dépasser 34 heures hebdomadaires de travail.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés